

# INDIVIDUATION

## Définition CNRTL

Distinction d'un individu des autres de la même espèce ou du groupe, de la société dont il fait partie; fait d'exister en tant qu'individu. Synon. *individualisation*. *L'individuation implique l'égoïsme, la lutte pour l'existence, le droit de se défendre et d'attaquer. La vie est un combat de chacun contre tous* (Ménard, *Rêv. païen*, 1876, p. 122). *En chaque chose vit secrètement un germe de l'unité perdue et future, en même temps qu'un principe d'individuation et de séparation* (Béguin, *Âme romant.*, 1939, p. 68). *Le degré d'individuation diminue lorsqu'on étudie par exemple les sociétés animales inférieures (madrépores) où il est parfois difficile de distinguer les parties du tout* (Legrand 1972, s.v. individu). V. amitié ex. 6 :

1. ... la société devient plus capable de se mouvoir avec ensemble, en même temps que chacun de ses éléments a plus de mouvements propres. Cette solidarité ressemble à celle que l'on observe chez les animaux supérieurs. Chaque organe, en effet, y a sa physionomie spéciale, son autonomie, et pourtant l'unité de l'organisme est d'autant plus grande que cette **individuation** des parties est plus marquée. Durkheim, *Divis. trav.*, 1893, p. 101.

### – Spécialement

◆ *EMBRYOL.* „Processus d'induction qui aboutit à la constitution de structures organiques complètes” (*Méd. Biol.* t. 2 1971; également ds Husson 1970 et Thinès-Lemp. 1975).

◆ *LING.* „Processus par lequel un groupe se caractérise face à un autre groupe grâce à des constances de l'activité langagière” (*Ling.* 1972; également ds Greimas-Courtés 1979).

◆ *PHILOS.* Réalisation d'une idée générale, d'un type, d'une espèce dans un individu. *À l'étendue il est nécessaire d'ajouter quelque autre chose encore qui lui donne [à la matière] la forme, l'organisation, la réalité et la vie, le fameux principe d'individuation, la forme substantielle de la scholastique [sic] péripatéticienne* (Cousin, *Hist. gén. philos.*, 1861, p. 486):

2. Ce que la doctrine thomiste de l'**individuation** a pour objet d'expliquer, c'est l'**individuation** même, et rien d'autre. De ce qu'il n'y aurait pas d'individus s'il n'y avait pas de corps humains, il ne résulte aucunement que ce soit le corps qui confère à l'individu sa dignité ni même qui en définisse l'originalité. Gilson, *Espr. philos. médiév.*, 1931, p. 205.

◆ *PSYCHANAL.* Processus de prise de conscience de l'individualité profonde, décrit par Jung. *Tel qu'il est utilisé par Jung, le terme [individuation] semble couvrir deux notions : la prise de conscience qu'on est distinct et différent des autres, et l'idée qu'on est soi-même une personne entière, indivisible, selon Jung, l'individuation est une des tâches de la maturité* (Rycr. 1972) :

3. Il [Jung] découvrit (...) l'influence des tensions névrotiques des parents sur le développement de la personnalité de l'enfant et insista sur le fait que l'éducation

refoulait non seulement des tendances nuisibles mais des tendances qui font partie des meilleures possibilités de l'individu, le forçant à dévier de sa ligne véritable et entravant aussi son **individuation**, c'est-à-dire la réalisation de lui-même. Delay, *Psychol. méd.*, 1953, p. 160.

**Prononc. et Orth.** : [ɛ̃dividʷasjɔ̃]. Att. ds *Ac.* 1935. **Étymol et Hist.** 1551 (Denis Sauvage [Du Parc], Trad. de la *Philosophie d'amour* de Léon Hébreu, 55 ds *Z. rom. Philol.* t. 28, p. 729 : l'**individuation** corporelle); 1754 *principe d'individuation* (J.H. Formey, *Mél. philos.*, t. I, p. 485 ds Gohin, p. 266). Empr. au lat. scolast. *individuatio* « le fait de devenir un individu (ce qui fait qu'un être possède une existence singulière) »; *principium individuationis* (xiii<sup>e</sup>s., L. Schütz, *Thomas-Lexikon*; Blaise *Latin. Med. Aev.*), cf. *individuer*. **Fréq. abs. littér.** : 37.